



SERVIZI COMUNALI S.p.A.

**POLITIQUE POUR LA QUALITÉ,
L'ENVIRONNEMENT, LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL, L'ETHIQUE SOCIALE E
L'ANTICORRUPTION**

ANNEXE
SEC. 05

SERVIZI COMUNALI S.P.A.

**POLITIQUE POUR LA QUALITÉ, L'ENVIRONNEMENT, LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL,
L'ETHIQUE SOCIALE E L'ANTICORRUPTION**

SERVIZI COMUNALI S.p.A. opère dans le secteur de la fourniture de services d'hygiène urbaine.

La Société œuvre à la collecte, au transport et au transfert des déchets solides urbains et assimilés, au négoce et à l'intermédiation des déchets, au balayage et au lavage des rues, à la gestion des déchetteries et au service de gestion des impôts locaux.

La politique de SERVIZI COMUNALI S.p.A. est à la fois de répondre aux besoins et aux attentes de ses Clients, de ses partenaires commerciaux et des travailleurs, et d'atteindre une réputation au sujet de la qualité des services fournis grâce à l'optimisation et à la recherche d'une meilleure efficacité dans le marketing, l'approvisionnement, le décaissement des services et le contrôle, en agissant afin de préserver l'environnement, la sécurité des travailleurs, le respect des principes d'éthique et de lutte contre la corruption, grâce au soutien de l'administration transparente.

La Direction de SERVIZI COMUNALI S.p.A., en introduisant le Système de Gestion Intégré - Sistema di Gestione Integrato (Qualité, Environnement, Sécurité du travail, Ethique, Anticorruption), en conformité aux normes UNI EN ISO 9001:2015, UNI ISO 14001:2015 e UNI ISO 45001:2018, EMAS, SA8000:2014 et UNI 37001:2016 veut atteindre les objectives qui suivent :

- respecter les lois en vigueur, les dispositions contractuelles et faire prévention de la corruption, dans la Société et avec les partenaires commerciaux ;
- rendre les lieux sécuritaires et salubres, en réduisant le risque de blessures et de maladies professionnelles, ainsi qu'en améliorant de façon proactive les performances liées au système de santé et de sécurité du travail ;
- assurer un contrôle permanent de la conformité réglementaire de la Société, au regard des principes législatifs impératifs et de ceux auxquels la Société adhère volontairement ;
- obtenir la qualité préétablie à moindre coût ;
- adopter une approche de prévention des non-conformités et des problèmes de non-qualité en matière de gestion environnementale et de sécurité du travail ;
- renforcer l'engagement du top management en matière de gestion sociétariaire, en assurant la consultation et la participation des travailleurs dans le développement, la planification, la mise en œuvre et l'amélioration continue du système de gestion intégré ;
- ne faire aucun compromis en matière de sécurité des travailleurs et de gestion environnementale conforme aux exigences légales des prestations à fournir ;
- responsabiliser les travailleurs à propos de la qualité du travail et de la nécessité de poursuivre l'amélioration continue du Système de Management Intégré (Qualité, Environnement et Sécurité) en répondant aux exigences explicites et implicites du Client ;
- responsabiliser les Responsables de Département afin qu'ils veillent à l'application du Système de Management Intégré (Qualité, Environnement et Sécurité) et à son maintien ;
- aménager la formation de tout le personnel, en le sensibilisant au sujet des enjeux environnementaux internes et externes et en l'informant des risques liés à ses fonctions et activités ;
- aménager l'amélioration de la qualité ;
- l'optimisation du pool de fournisseurs à travers l'évaluation de leurs performances et sélection de produits, matériaux et équipements à moindre impact environnemental et avec une réduction des risques pour les travailleurs ;
- stimuler les fournisseurs, les clients et les utilisateurs à opérer, dans la mesure du possible, pour une amélioration continue et pour rejoindre les objectifs de développement durable ;



SERVIZI COMUNALI S.p.A.

**POLITIQUE POUR LA QUALITÉ,
L'ENVIRONNEMENT, LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL, L'ETHIQUE SOCIALE E
L'ANTICORRUPTION**

**ANNEX E
SEC. 05**

- optimiser les processus pour améliorer la compétitivité de l'entreprise et faciliter l'identification des dangers, pour maîtriser les risques et exploiter les opportunités du système de management intégré ;
- utiliser de manière durable l'eau, l'énergie et les ressources naturelles ;
- optimiser les activités de collecte des déchets, tout en maintenant des niveaux d'efficacité élevées, afin de réduire les émissions dans l'atmosphère et l'impact sur la viabilité ;
- réduire l'impact environnemental, à travers l'atténuation des émissions dans l'atmosphère, de la pollution de l'eau, du bruit et du sol ;
- gérer prudemment les substances potentiellement dangereuses par une évaluation des risques et des effets sur l'environnement et par l'adoption de procédures spécifiques ;
- rédiger et archiver correctement les fiches qualité, environnement et sécurité, qui constituent une preuve objective de la qualité de la prestation ;
- définir des objectifs/cibles environnementaux pour toutes les activités de la Société afin de vérifier l'adéquation et l'amélioration continue du Système de Management Intégré de la Qualité, de l'Environnement et de la Sécurité ;
- implémentation du Service de Gestion des Impôts locaux pour les organismes publiques et les municipalités.

La responsabilité de l'application et de la mesure de ce qui précède est confiée aux Responsables de fonction. Ils doivent coordonner les ressources existantes au sein de leurs services, y compris - le cas échéant - également le personnel externe qui travaille dans l'entreprise (sous-traitants), afin que les activités sous leur responsabilité soient exécutées conformément aux dispositions du Système Intégré de Gestion (qualité, environnement et sécurité du travail).

Ils doivent également rendre compte au RSQAS de ce qu'ils ont atteint des objectifs spécifiés :

- amélioration qualitative des approvisionnements compte tenu de leur éventuel impact environnemental et de la réduction des risques pour les travailleurs ;
- développement, encadrement et promotion par la Direction d'une culture dans l'organisation qui soutient l'atteinte des résultats prévus par le Système de Intégré de Gestion.
- amélioration du service de gestion environnementale ;
- l'amélioration du service de livraison en réduisant les non-conformités constatées, en améliorant la satisfaction des utilisateurs et en agissant dans le but premier de protéger l'environnement et la sécurité des travailleurs ;
- Application du concept Plan-Do-Check-Act (PDCA) à tous les niveaux ;
- augmenter le nombre de clients et d'utilisateurs pour chaque type de service.

SERVIZI COMUNALI S.p.A. considère la mise en œuvre des compétences du personnel interne, des collaborateurs externes et de toutes les parties intéressées comme une stratégie primordiale pour atteindre ces objectifs.

Dans la poursuite de ces objectifs, la Société favorise l'adoption d'une approche construite par processus et l'application de l'évaluation des risques dans le développement, la mise en œuvre et l'amélioration continue de l'efficacité de son Système Intégré de Gestion.

La Direction de SERVIZI COMUNALI S.p.A. s'engage à :

- Faire en sorte que la politique et les objectifs intégrés énoncés ci-dessus soient compris, mis en œuvre et soutenus à tous les niveaux de la Société ;
- Mettre en œuvre le Système Intégré de Gestion au centre de la Société, visant à la prévention, à fournir les ressources humaines et instrumentales nécessaires et adéquates, impliquant et consultant les travailleurs pour l'évaluation des risques (manipulation et traitement des déchets, utilisation des véhicules et équipements, sécurité, risque biologique...);

- Suivre l'avancement des objectifs précités à travers la planification et la réalisation d'audits internes du Système Intégré de Gestion Qualité, Environnement et Sécurité du travail et la définition d'indicateurs qualité, environnement et sécurité dont les valeurs seront établies de temps à autre ponctuellement, à l'occasion des Revues de Direction.

NORME SA8000

SERVIZI COMUNALI S.p.A a décidé d'introduire la norme volontaire SA8000, basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sur les documents de l'OIT et d'autres normes internationales relatives aux droits de l'homme et du travail, ainsi que sur les lois nationales, pour renforcer et protéger tout le personnel sous le contrôle et l'influence d'une organisation. La norme SA8000 concerne les points suivants.

Le respect des huit éléments requis par la norme internationale :

1. Travail des enfants
2. Travail forcé ou obligatoire
3. Santé et sécurité
4. Liberté syndicale et droit à la négociation collective
5. Discrimination
6. Pratiques disciplinaires
7. Temps de travail
8. Rémunération

Ces éléments sont essentiels pour la mise en œuvre, la surveillance et l'application correctes du système SA8000.

A ce regard, la Direction travaille pour :

- Établir un climat d'harmonie mutuelle en ce qui concerne l'organisation ;
- Maintenir des relations optimales entre le personnel et la Société, favoriser un modèle participatif et de dialogue avec le personnel, réaliser des analyses climatiques ;
- Appliquer des critères d'égalité des chances à tous les niveaux du personnel (recrutement, formation, développement, promotion, etc.) ;
- Éviter toute forme de discrimination et de marginalisation et promouvoir l'égalité des chances pour tout le personnel ;
- Activer une implication progressive des FOURNISSEURS dans le cheminement éthique entrepris, afin de les considérer comme des partenaires également sur les questions de responsabilité sociale ;
- considérer ses CLIENTS comme un élément fondamental de sa réussite, garantissant un service qui reflète le comportement éthique de la Société.

Conformément à ce qui est défini par les normes SA8000 et surtout afin de respecter et de contrôler les performances SA8000, la Société a également mis en place une équipe (Social Performances Team) qui revoit et surveille périodiquement l'application des performances SA8000 et est soucieux de s'assurer du respect des exigences de responsabilité sociale des parties intéressées en proposant à la direction les actions à entreprendre pour améliorer les performances.

Chaque année, lors de la Revue, la Direction s'engage à définir de nouveaux objectifs mesurables et quantifiables de Responsabilité Sociale, dans une perspective d'amélioration continue de sa performance. On estime important souligner l'importance d'un engagement du personnel, des fournisseurs et des autres parties prenantes dans la formulation de propositions et d'idées



SERVIZI COMUNALI S.p.A.

**POLITIQUE POUR LA QUALITÉ,
L'ENVIRONNEMENT, LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL, L'ÉTHIQUE SOCIALE E
L'ANTICORRUPTION**

ANNEX E
SEC. 05

d'amélioration et dans la mise en œuvre du Système est soulignée à travers des activités de communication, de formation et de sensibilisation sur les sujets liés à la Responsabilité Sociale. SERVIZI COMUNALI S.p.A. à la responsabilité de la documentation, la mise en œuvre et le stockage des informations et des résultats de son système de gestion de la responsabilité sociale, en garantissant son accessibilité et sa disponibilité à toutes les parties intéressées qui souhaitent le consulter.

RESPECT DES EXIGENCES ANTICORRUPTION

SERVIZI COMUNALI S.p.A. est fermement convaincue que son engagement dans la prévention de la corruption peut influencer ses relations contractuelles, garantissant ainsi une diffusion progressive des principes et valeurs éthiques à une sphère toujours plus large de parties prenantes.

SERVIZI COMUNALI S.p.A. s'engage formellement à :

- Respecter toutes les exigences de la norme UNI ISO 37001 ;
- Interdire toute forme de corruption en adoptant une approche de tolérance zéro à son égard ;
- Se conformer aux lois nationales, aux autres lois et aux exigences anti-corruption applicables ;
- Mettre en place et tenir à jour le Système anticorruption afin d'assurer l'amélioration continue de ses performances ;
- Superviser l'application du code éthique interne concernant la réglementation de la conduite des affaires ;
- Rendre cette politique publique et accessible à tous les niveaux de la Société en l'affichant sur le babillard, en l'affichant sur le site Internet et en dispensant une formation appropriée ;
- Encourager le signalement des préoccupations de bonne foi ou sur la base d'une croyance raisonnable et confidentielle, sans crainte de représailles ;
- Adapter cette politique aux évolutions réglementaires du secteur et aux besoins découlant des exigences définies dans le système de gestion anti-corruption, pour garantir une amélioration continue.

Pour atteindre les objectifs de cette politique, SERVIZI COMUNALI S.p.A. s'engage à ne pas générer aucune forme d'incertitude organisationnelle, éthique et relationnelle, en promouvant :

- Une définition claire de ses processus ;
- Une identification unique des rôles et des fonctions ;
- Un système de délégation transparent ;
- Un système linéaire de règles, valeurs, procédures et pratiques suggérées par l'expérience, pour faciliter le processus de prise de décision au sein de l'organisation ;
- Un système capillaire d'approvisionnement en biens et services qui exclut les fournisseurs et fournisseurs frauduleux grâce à des actions périodiques de contrôle de leur qualification ;
- Un système adéquat de contrôles internes visant la conduite de tous ses employés ;
- Un système de contrôle externe adéquat visant les processus de tous les fournisseurs et collaborateurs de la Société.

Pour atteindre ses objectifs anti-corruption, Servizi Comunali Spa exprime sa volonté d'engager et de partager les objectifs pour une politique anticorruption généralisée à toutes les parties prenantes (employés, collaborateurs, partenaires commerciaux, fournisseurs, etc.)

La Politique est donc mise à disposition sous forme d'informations documentées, communiquées dans les langues appropriées au sein de l'organisation et aux partenaires commerciaux.

Sarnico (BG), 31 maggio 2023

Le Directeur Général
Dr. Enrico de Tavoratti



SERVIZI COMUNALI S.p.A.

**POLITIQUE POUR LA QUALITÉ,
L'ENVIRONNEMENT, LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL, L'ETHIQUE SOCIALE E
L'ANTICORRUPTION**

ANNEX E
SEC. 05

OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

La Société se fixe les objectifs de sécurité suivants :

- A) CONDUITE CORRECTE ET PRUDENTE, EN TENANT COMPTE NOTAMMENT DES SITUATIONS CRITIQUES PENDANT LA COLLECTE DES DÉCHETS : MANŒUVRES DE REcul, MOUVEMENTS DU VÉHICULE SUR LES DIFFÉRENTS CÔTÉS DE LA ROUTE, PASSAGES DES CARREFOURS.
- B) INTERDICTION DE CONSOMMATION D'ALCOOL AVANT LE DÉBUT DU TEMPS DE TRAVAIL ET PENDANT LE POSTE DE TRAVAIL.
- C) UTILISATION CORRECTE ET CONTINUE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE FOURNIS POUR ÉLIMINER OU LIMITER AU MAXIMUM LES RISQUES DE BLESSURES.
- D) ATTENTION AU RISQUE BIOLOGIQUE : POINTS, COUPURES, LAVAGE DES VÊTEMENTS, LAVAGE DES MAINS/CORPS
- E) SENSIBILISATION DE TOUTES LES PARTIES IMPLIQUÉES À LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL COMME UNE RESSOURCE.
- F) IMPLICATION DE TOUTES LES PARTIES, CHACUNE SELON SON ROLE, DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME : SIGNALEMENT DES RISQUES QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE SUFFISAMMENT ÉVALUÉS, INDICATIONS D'AMÉLIORATION DES EPI, INDICATIONS DE NOUVELLES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ OU DE COMPLÉMENTS À DES PROCÉDURES EXISTANTES.

La Direction